



Ministère des Affaires municipales
et de l'Occupation du territoire

BILAN ANNUEL 2015-2016 DU PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES 2015-2018



Ce document a été réalisé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

Il est publié en version électronique à l'adresse suivante : www.mamot.gouv.qc.ca.

© Gouvernement du Québec, ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, 2016

ISBN : 978-2-550-76679-7 (PDF)

Dépôt légal – 2016

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives Canada

Tous droits réservés. La reproduction de ce document par quelque procédé que ce soit et sa traduction, même partielles, sont interdites sans l'autorisation des Publications du Québec.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	4
BILAN 2015-2016 DU PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES 2015-2018	5
Sensibilisation et promotion	5
Gestion des ressources humaines	6
Gestion des ressources matérielles	7
Communications	7
Nombre de plaintes	7
ADOPTION ET DIFFUSION DU BILAN	8
MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DU PLAN D'ACTION	8
RÉFÉRENCES	8
POUR NOUS JOINDRE	8

Introduction

L'article 61.1 de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (RLRQ, c. E-20.1), révisée le 17 décembre 2004, prévoit que les ministères ou les organismes publics employant au moins 50 personnes ainsi que les municipalités qui comptent au moins 15 000 habitants adoptent annuellement un plan d'action visant à favoriser l'intégration des personnes handicapées.

Pour obtenir le portrait complet des engagements poursuivis par le Ministère, nous vous référons au Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2015-2018.

Le présent document rend compte de l'état de réalisation des actions prévues dans le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2015-2018 pour la période s'étendant du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016.

Bilan 2015-2016 du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2015-2018

Le bilan du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2015-2018 fait état des actions réalisées en 2015-2016 en matière de sensibilisation et de promotion, de communication, d'accessibilité et d'aménagement pour favoriser la participation sociale des personnes handicapées et réduire les obstacles à leur intégration. Ce document est présenté sous forme de texte et non de tableau afin qu'il soit accessible aux personnes handicapées.

Sensibilisation et promotion

Information et activité

Le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2015-2018 a été publié sur le site Web du Ministère pour l'ensemble des citoyens ainsi que dans l'intranet pour l'ensemble du personnel. Une actualité a également été diffusée dans l'intranet pour promouvoir la Semaine québécoise des personnes handicapées.

De plus, le 3 décembre 2015, lors de la Journée internationale des personnes handicapées, un dîner dans le noir a été organisé pour le personnel de Québec. Cette activité a permis aux participants d'avoir un aperçu de la réalité d'une personne ayant une incapacité visuelle et d'échanger sur les différentes incapacités ainsi que sur les moyens offerts au Ministère pour favoriser l'intégration d'une personne handicapée.

Ces mesures visaient à agir contre les préjugés et à faire mieux comprendre la réalité des personnes handicapées.

Guide sur les parcours sans obstacle

Le Ministère a rempli son engagement de collaborer, avec d'autres partenaires gouvernementaux, à l'élaboration d'un guide produit par l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ), guide devant servir de référence pour les municipalités et les sociétés de transport en ce qui a trait à la notion de parcours sans obstacle. En effet, le Ministère a participé au groupe de travail intersectoriel, aux consultations et à la révision du projet de guide.

Ce document de référence traite de diverses pratiques dans la conception d'aménagements extérieurs universellement accessibles. L'OPHQ est actuellement en train d'en achever la rédaction. La date de sa publication reste à déterminer.

Accessibilité au vote lors des élections municipales générales

Dans le cadre du Plan 2015-2019 des engagements gouvernementaux visant à favoriser la mise en œuvre de la politique *À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité*, le Ministère a entrepris l'analyse de mécanismes visant à favoriser l'accessibilité au vote lors des élections municipales générales. À cette fin, le projet de loi n°83, la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique, sanctionné le 10 juin 2016, modifie la Loi sur les élections et les

référendums dans les municipalités pour que les bureaux de vote soient obligatoirement accessibles aux personnes handicapées le jour du scrutin.

Cette mesure permettra de faciliter l'exercice du droit de vote pour les personnes handicapées et les personnes à mobilité réduite.

Muni-Express au sujet de l'accessibilité aux biens et services achetés par les municipalités

La mise en application de cette mesure n'a pas été amorcée au cours de la période 2015-2016. Le Ministère a prévu d'entamer une recherche pour répertorier les mesures concrètes prises par certaines municipalités ou organismes publics en matière d'approvisionnement et d'accessibilité aux biens et services achetés pour les personnes handicapées et de faire état des résultats de la recherche sous la forme d'un Muni-Express. L'élaboration de cette mesure est en cours et elle devrait se concrétiser avant le 31 mars 2017.

Outils favorisant la participation sociale

La mise en application de cette mesure n'a pas été amorcée au cours de la période 2015-2016. À l'été 2016, le Ministère a entrepris une réflexion dans le but d'accroître l'information diffusée aux municipalités concernant les enjeux relatifs à la participation sociale des personnes handicapées. En outre, il a prévu de contribuer à assurer la visibilité du guide de l'OPHQ sur les parcours sans obstacle, une fois celui-ci publié.

Promouvoir, auprès du milieu municipal, des initiatives porteuses déjà prises par certaines municipalités pour réduire ou abolir certains frais inhérents à l'adaptation du domicile d'une personne handicapée

La mise en application de cette mesure, qui correspond à l'engagement 22 du Plan 2015-2019 des engagements gouvernementaux, n'a pas été amorcée au cours de la période 2015-2016. Avec l'aide de l'OPHQ, le Ministère a entamé, à l'été 2016, une veille pour trouver des modèles à promouvoir. Le Ministère rédigera une capsule Internet ou un Muni-Express faisant état de ces modèles. L'échéance de cet engagement est prévue pour 2017.

Gestion des ressources humaines

Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées

Afin de favoriser l'accès des personnes handicapées à un emploi dans la fonction publique, le Ministère a fait la promotion du Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH) auprès des gestionnaires. Le sous-ministre a envoyé à l'ensemble des gestionnaires une note expliquant le programme et les invitant à déposer un projet d'emploi.

Un projet d'emploi a d'ailleurs été présenté au Secrétariat du Conseil du trésor et accepté. Il débutera au cours de l'exercice financier 2016-2017.

Sensibilisation à l'embauche d'une personne handicapée

Le personnel d'encadrement a également été sensibilisé à la possibilité d'embaucher une personne handicapée par le rappel de l'existence d'une banque de candidatures propre au PDEIPH. Cette mesure sera poursuivie dans nos engagements. En 2015-2016, le Ministère a procédé à l'embauche de deux personnes handicapées.

Gestion des ressources matérielles

Demandes d'aménagement d'un poste de travail

Le Ministère a pris l'engagement d'assurer un suivi adéquat des demandes d'adaptation d'un poste de travail d'une personne handicapée et de réaliser un aménagement optimal. Au besoin, le Ministère procède à l'achat ou à la location des outils et du matériel dont la personne a besoin pour accomplir son travail. Au cours de l'année 2015-2016, aucune demande d'aménagement n'a été faite. Cette mesure sera reconduite au cours de la prochaine année selon les besoins.

Procédures et mesures d'urgence adaptées

Afin d'assurer une bonne compréhension des procédures d'évacuation adaptées aux personnes handicapées et des mesures adéquates à appliquer en situation d'urgence, le Ministère prévoit, lorsque nécessaire, rencontrer individuellement les personnes handicapées et leur accompagnateur. Cette année, aucun employé n'a éprouvé un tel besoin, donc aucune rencontre n'a eu lieu. Cette mesure sera reconduite au cours de la prochaine année.

Approvisionnement en biens et services accessibles aux personnes handicapées

Le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2015-2018 prévoit la promotion d'un guide d'accompagnement produit par l'Office des personnes handicapées du Québec afin d'informer le personnel et les gestionnaires quant à l'approvisionnement en biens et services accessibles aux personnes handicapées. Comme le guide n'a pas été publié en 2015-2016, la mise en application de la mesure ne s'est pas faite. La publication du guide est prévue au cours de l'année 2016-2017.

Communications

Standards sur l'accessibilité du Web

En 2015-2016, le Ministère a mis à jour et diffusé dans l'intranet le *Guide ministériel pour la production de documents Word accessibles* à la suite du remplacement du logiciel Microsoft Word 2002 par celui de 2013. De plus, le Ministère a rendu conformes aux standards sur l'accessibilité du Web des documents téléchargeables et les outils multimédias présents dans le site Web du Ministère. Par ailleurs, aucun nouvel outil multimédia n'a été déposé dans le site du Ministère au cours de cette période.

Nombre de plaintes

Le Bureau du commissaire aux plaintes reçoit les plaintes relatives à la gestion municipale. Il agit dans le cadre des pouvoirs de surveillance et de recommandation du ministre à l'égard des municipalités. Par ailleurs, conformément à la politique gouvernementale sur l'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées, le Ministère s'engage à rendre compte, chaque année, du nombre de plaintes reçues. Au cours de l'année 2015-2016, aucune plainte concernant l'accessibilité des locaux d'une municipalité n'a été reçue par le Bureau du commissaire aux plaintes et aucune autre plainte ou demande d'accommodement relative à l'accès aux documents et aux services offerts au public n'a été reçue et traitée par le Ministère. Dans le cas où une telle plainte serait formulée, celle-ci serait traitée selon les modalités prévues.

Adoption et diffusion du bilan

Le bilan 2015-2016 est en vigueur depuis le mois d'octobre 2016. Il est possible de le consulter sur le site Web du Ministère et dans l'intranet ainsi qu'à partir d'un hyperlien présent sur le site de l'Office des personnes handicapées du Québec.

De plus, les personnes ou les organismes qui souhaiteraient obtenir plus d'information sur le bilan peuvent s'adresser à sa coordonnatrice :

M^{me} Marie-Pier Toupin, conseillère en développement organisationnel
Direction des ressources humaines
Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau, aile de la Tour, 5^e étage
Québec (Québec) G1R 4J3
418 691-2015, poste 3466
418 646-0243

Mise en œuvre et suivi du plan d'action

Le groupe de travail s'est donné divers mécanismes pour assurer la mise en œuvre du plan d'action 2015-2018. Chaque unité administrative concernée par les mesures décrites dans le plan d'action doit les réaliser et veiller au suivi de celles-ci. La coordonnatrice a le mandat de s'assurer de l'atteinte des objectifs inscrits au plan d'action, de produire le bilan des actions réalisées et de déterminer, en collaboration avec le groupe de travail, des actions à prioriser pour l'année suivante.

Références

- Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (RLRQ, c. E-20.1)
- Site Web de l'Office des personnes handicapées du Québec [<http://www.ophq.gouv.qc.ca>]
- Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées
- [<http://www.tresor.gouv.qc.ca/ressources-humaines/acces-a-legalite-en-emploi/programmes-et-mesures/pdeiph>]

Pour nous joindre

M^{me} Kathleen Dumont, directrice
Direction des ressources humaines
Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau, aile de la Tour, 5^e étage
Québec (Québec) G1R 4J3
418 691-2015, poste 3508
418 646-0243

www.mamot.gouv.qc.ca

*Affaires municipales
et Occupation
du territoire*

Québec 